

## Protocole sanitaire de la ville de Montargis pour les équipements sportifs

Pour la période du 5 au 27 Septembre 2020

Chaque association devra proposer un protocole spécifique à sa discipline en s'appuyant sur celui de sa fédération et en tenant compte des informations et directives suivantes :

- Les équipements sportifs (gymnases, vestiaires, sanitaires...) seront nettoyés et désinfectés une fois par jour par la société de nettoyage.
- Les dispositifs d'hygiène complémentaires (gel hydro alcoolique, désinfection des vestiaires après chaque groupe...) sont à la charge de l'utilisateur.
- Les vestiaires sont utilisables. Des marquages tous les 1 mètre seront mis en place par la ville pour délimiter les emplacements de chaque personne.
- En cas de multiples utilisateurs, les lieux doivent être désinfectés par le sortant. Une fiche dans chaque vestiaire sera à compléter après chaque séance avec date et heure du nettoyage et signature du responsable du groupe.
- Les douches seront interdites sauf pour les personnes habitants hors de l'agglomération Montargoise (équipes adverses, arbitres...). Maximum 3 personnes en même temps dans les douches collectives.
- L'enchaînement des séances doit être organisé de sorte que Les groupes ne se côtoient pas.
- Présence interdite des parents et du public pendant les entrainements
- Les sportifs devront se munir d'une bouteille d'eau individuelle. Accès interdit aux points d'eau
- Nettoyage des vestiaires et du matériel (ballons, plots...) après chaque séance par les utilisateurs
- Tenue d'un listing des présences à chaque séance avec nom et numéro de téléphone.
- Nomination d'un référent COVID par club
- Lors de l'accueil du public le weekend, le club se chargera de matérialiser les places et les circulations permettant le respect de la distanciation. Le port du masque sera obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.

Le Maire,  
Benoit DIGEON

